## POSITION D'ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE FRANCAISE SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La mobilisation des ressources est une condition nécessaire, essentielle, de tout processus de développement, de tout processus de transformation sociale. Mobilisation des ressources humaines, à travers le travail des femmes et des hommes, de leur qualification et de leur engagement. Mobilisation des ressources intellectuelles, culturelles et scientifiques, des connaissances et des savoirs. Mais aussi et surtout mobilisation des ressources financières.

Cette mobilisation des ressources financières tient en premier lieu à *la mobilisation des ressources intérieures*, publiques ou privées, de chaque pays et de chaque région. Elle suppose tout à la fois l'existence de systèmes bancaires et de régimes fiscaux efficaces, mais aussi équitables, qui soient protégés contre les détournements et leur captation par l'extérieur. Les partenaires de nos associations ont démontré, à travers des expériences de systèmes mutualistes, de crédit populaire ou de micro-crédit, qu'il était possible de mobiliser des capitaux vers le système productif et les plus pauvres. Mais au-delà de ce financement interne du développement, la lutte contre les inégalités Nord-Sud et le respect des engagements internationaux en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable impose *la création d'un espace mondial de solidarité et la mobilisation de ressources financières internationales*.

Dans la Déclaration du Millénaire de septembre 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement, en assemblée générale des Nations Unies, se sont notamment engagés

- à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et celle des personnes qui souffrent de la faim ;
- à réduire de moitié, d'ici à la même date, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer;
  - à permettre aux enfants, partout dans le monde, d'achever un cycle complet d'études primaires ;
- à réduire de trois quarts la mortalité maternelle et de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans par rapport aux taux actuels.

Pour atteindre ces objectifs, qui doivent être considérés comme un minimum, les ressources font, aujourd'hui, cruellement défaut aux pays du Sud. Depuis le milieu des années 80, l'aide publique au développement (APD) des pays de l'OCDE a fortement diminué, jusqu'à atteindre le seuil de 0,22% du PIB des pays les plus riches (51,3 milliards de dollars en 2001). Les capitaux privés se sont concentrés sur un petit nombre de secteurs et sur une vingtaine de marchés émergents. Ils ont démontré, à l'occasion de reflux dévastateurs (crises asiatique, russe, latino-américaine ou, plus récemment, argentine), leur extrême volatilité. Le développement des échanges était supposé apporter la croissance et donc, mécaniquement, la réduction de la pauvreté. Mais, dans un contexte de libéralisation sans cesse accrue, les termes de l'échange, particulièrement pour les matières premières et les produits agricoles, n'ont cessé de se dégrader. Enfin, entre 350 et 400 milliards de dollars quittent chaque année les pays du Sud au titre du remboursement d'une dette extérieure qui dépasse aujourd'hui les 2 000 milliards de dollars...

La Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, qui s'est réunie à Monterrey (Mexique) en mars 2002, n'a pas permis de réelles avancées. La déclaration finale, aussi appelée *Consensus de Monterrey*, ne va guère au-delà du catalogue de bonnes intentions. Le texte dresse un tableau idyllique du rôle des marchés, des mouvements de capitaux privés ou de la libéralisation du commerce. Il exclut ainsi toute analyse des crises financières récentes et n'ébauche aucune piste de réforme des institutions financières internationales. De même, alors qu'il est aujourd'hui évident que l'initiative dite « Pays pauvres très endettés (PPTE) » ne permettra pas de libérer véritablement ces pays du fardeau de la dette, le Consensus n'évoque aucune nouvelle mesure. Enfin, la Conférence de Johannesburg sur le développement durable, fin août 2002, a consacré de nouveau le rôle central dévolu au secteur privé sans que les pays industrialisés ne prennent de nouvelles mesures sur le financement de leurs engagements internationaux.

Les sommes en jeu ne sont pourtant pas hors de portée. Rien qu'en ce qui concerne les services sociaux de base (éducation, santé, accès à l'eau potable et assainissement, soins de gynécologie et d'obstétrique...), le coût supplémentaire de réalisation et de maintien d'un accès universel à ces services est en général estimé par les institutions internationales à environ 50 milliards de dollars par an, soit 7 fois moins que le montant annuel des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE.

Il n'existe pas de solution unique au financement du développement. La réduction des inégalités mondiales nécessite un ensemble de mesures complémentaires. Dans un tel contexte, les ONG, mouvements sociaux et organisations syndicales françaises, en écho aux propositions de leurs partenaires du Sud, mettent en avant les priorités suivantes pour le financement d'un développement durable.

### Augmenter l'Aide Publique au Développement (APD).

- L'objectif pris il y a déjà plus de trente ans par les pays riches de consacrer 0,7% de leur Produit Intérieur Brut (PIB) à l'APD est un impératif minimal et réaliste. Les pays qui ne l'atteignent pas encore doivent établir un calendrier d'augmentation de leur APD afin d'atteindre cet objectif dans les meilleurs délais. Les organisations françaises prennent acte de l'engagement en ce sens pris récemment par la France. Reste à inscrire cette évolution dans la durée à travers une programmation pluriannuelle des crédits d'APD.
- Cette aide doit être mise au service des objectifs de réduction des inégalités et orientée en priorité vers les populations les plus pauvres, selon les engagements déjà pris dans le cadre des Nation Unies (au moins 20% de l'aide consacrée aux services sociaux de base, 0,2% du PIB des donateurs en direction des Pays les Moins Avancés PMA).
- La qualité de l'aide est une question aussi essentielle que celle de son volume : *la priorité doit être donnée à la coopération de solidarité* (un appui critique aux dynamiques et aux demandes des populations du Sud et de leurs Etats) et non à une coopération d'influence (qui vise principalement à renforcer la position du pays donateur).
- L'APD doit être mise en œuvre de manière transparente, tant dans les choix des pays bénéficiaires que dans l'élaboration des stratégies. Elle doit faire l'objet d'un véritable contrôle parlementaire et citoyen à partir d'évaluations régulières et contradictoires de ses résultats. Pour s'assurer d'une plus grande efficacité, les bailleurs de fonds publics doivent faire transiter une plus grande part de leur aide par les organisations de la société civile et mettre en place des mécanismes participatifs favorisant son appropriation par les populations des pays récipiendaires.

Les engagements de la Commission européenne (mai 2000) sur la réforme de l'aide communautaire n'ont pas été suivis d'effets, c'est pourquoi nous demandons :

- Le maintien d'une politique communautaire de coopération au développement à part entière, indépendamment des intérêts de politique extérieure de l'Union européenne (UE) et de ses Etats membres. Cet engagement passe par le rétablissement du Conseil des ministres au développement de l'UE et, de manière générale, par le renforcement des institutions communautaires de développement.
- Une plus forte cohérence interne entre les différents programmes communautaires, aujourd'hui fragmentés, entre les politiques d'aide communautaire et les autres politiques de l'Union européenne (notamment commerciales et agricoles), et une plus grande cohérence entre l'aide bilatérale et l'aide communautaire. L'Union doit s'engager sur la mise en œuvre d'un dialogue et d'une complémentarité entre les institutions communautaires de développement et les acteurs de l'aide bilatérale européenne, à tous les niveaux de la mise en œuvre de l'APD.

#### Trouver une solution durable au problème de la dette des pays du Sud.

- *Une annulation de la dette des pays pauvres*, incluant l'annulation de la dette multilatérale et l'intégration de l'ensemble de ces pays aux mécanismes d'annulation de dette. Ces annulations de dette doivent être financées par des ressources <u>strictement</u> additionnelles à l'aide publique au développement traditionnelle.
- La mise en place d'un système international de règlement large, juste et équitable de la dette de l'ensemble des pays du Sud. Cela implique notamment la mise en place d'un droit international et d'une instance internationale d'arbitrage chargée de traiter les questions liées à l'insolvabilité, au plafonnement des remboursements exigés, au caractère illégitime de certaines créances et à la restitution des prêts détournés.

#### Engager une réforme des Institutions Financières Internationales (IFI).

Nous refusons de laisser au seul marché le soin de réguler le système économique et financier mondial. Mais nous ne pouvons plus faire confiance aux institutions financières internationales, telles qu'elles existent actuellement, pour répondre aux objectifs de stabilité du système monétaire, de prévention des crises financières et de mise en place d'un système financier qui favorise un développement durable respectueux des droits humains. La réforme des institutions financières internationales doit prendre en compte les trois dimensions qui les caractérisent : leurs politiques et programmes d'intervention, la réforme de ces institutions elles-mêmes et celle du système économique dans son ensemble. Nous attendons de ces institutions :

- Un fonctionnement démocratique et transparent. Cela impose en particulier de réviser radicalement la répartition du pouvoir au sein de leur conseil d'administration (une représentation équitable des pays en développement), de mettre en place les procédures de contrôle nécessaires (en particulier par les parlements, et qui pourrait prendre la forme d'une commission parlementaire permanente en charge du suivi des politiques des IFI) et d'élaborer des mécanismes de recours indépendants, de façon à permettre aux populations affectées par les projets et programmes des IFI de défendre leurs droits.
- L'abandon de toute tutelle sur les pays les plus pauvres. *Il est nécessaire de réaffirmer le droit de chaque peuple à définir sa propre politique de développement*, y compris en matière de politiques fiscales, salariales, financières et sociales.
- L'exécution stricte et conforme du mandat qui leur a été confié, en particulier celui *d'assurer la stabilité du système monétaire international* sur des bases nouvelles.

# Développer de nouvelles sources de financement et instaurer une meilleure régulation du système financier international.

Une meilleure redistribution mondiale est indispensable pour assurer l'accès de tous les pays au financement du développement et créer un espace mondial de solidarité. Pour que cette redistribution soit effective, nous demandons :

- La création ou le rétablissement de *mécanismes de contrôle des mouvements de capitaux*, *en particulier la levée du secret bancaire et la suppression des paradis fiscaux*.
- La mise en place d'une taxation internationale des transactions de change (de type « taxe Tobin »), des mouvements de capitaux, du profit des firmes multinationales, ainsi que les éco-taxes internationales (notamment la taxe sur le dioxyde de carbone), peuvent être des instruments de régulation du système monétaire, de prévention des crises financières et de réduction de l'émission de gaz à effet de serre et autres pollutions.
- Ces nouvelles ressources doivent être additionnelles à l'APD. Elles pourraient être affectées à la préservation et à la production des Biens Publics Mondiaux qui nécessitent, de par leur dimension mondiale, des mécanismes internationaux de concertation, de régulation et de financements. Dans les pays du Sud, elles permettraient de financer des projets économiques, sociaux et écologiques qui ne sont pas pris en charge par l'APD.
- La France doit dégager des fonds additionnels pour financer ses engagements dans le cadre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement. Des engagements financiers ont en effet été pris dans ces différents lieux, mais ils ne font que rarement l'objet d'un échéancier précis et aucune garantie réelle n'a été apportée que ceux-ci ne viendront pas en remplacement de l'APD.
- Des garanties pour que les futurs financements soient engagés dans des conditions satisfaisantes et utilisés en faveur du développement durable. Cela exige notamment plus de transparence tant de la part des bailleurs de fonds que des pays récipiendaires, un contrôle démocratique exercé notamment par les parlementaires et la participation de la société civile au processus. En ce qui concerne plus particulièrement les agences de crédits et d'assurance-crédit aux exportations, elles ne doivent pouvoir garantir des investissements non productifs (armement) ou contraires au développement durable.

#### Organiser le commerce mondial sur de nouvelles bases

La mise en œuvre de politiques d'aide publique ou de nouveaux financements restera sans grand impact sur le développement si le commerce mondial n'est pas organisé sur de nouvelles bases qui permettent :

- Le respect du droit à la souveraineté alimentaire pour chaque pays ou chaque ensemble régional. Cela passe notamment par un soutien prioritaire aux cultures vivrières, le droit à la protection des agricultures des pays en développement, la fin des subventions aux exportations pour les produits agricoles des pays du Nord et la mise en place de réformes agraires non fondées sur les marchés. Ceci nécessite une profonde réforme des règles internationales en vigueur (accord agricole de l'OMC).
- La création de mécanismes de garantie des revenus d'exportation des pays du Sud afin de permettre un relèvement et une stabilisation des prix et un rééquilibrage des termes de l'échange, notamment au niveau des matières premières et des produits agricoles qui sont la seule source de revenus d'une bonne moitié de l'humanité.
- La soumission du commerce mondial aux respects des droits économiques, sociaux et culturels et à des normes sociales et environnementales. Les Accords Multilatéraux sur l'Environnement et les Normes Fondamentales du Travail doivent être formellement reconnus par l'OMC et par les agences de crédit et d'assurance-crédit à l'exportation, et dotés de dispositifs juridiques contraignants.
- *Une modification des politiques douanières des pays développés* qui entravent le développement d'industries de transformation dans les pays du Sud et l'ouverture de quotas d'importations à prix garantis.

#### Signatures:

ADER - Association pour le Développement Economique Régional

Afrique verte

Agir abcd

Agir ici pour un monde solidaire

AITEC - Association Internationale de Techniciens Experts et Chercheurs

Les Amis de la Terre

Association Appel

CADTM France - Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde France

CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

Chambre des Beaux Arts de Méditerranée

CICDA - Centre International de Coopération pour le Développement Agricole

Cimade

Coordination SUD

CRID - Centre de Recherche et d'Information pour le Développement

Eau vive

Enfants du Monde Droits de l'Homme

Equilibres & Populations

Fédération Artisans du Monde

Fonds mondial de solidarité contre la faim

IFAID Aquitaine - Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement Aquitaine

IRAM – Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de développement

Médecins du Monde

MRAP – Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

OFCI – Observatoire Français de la Coopération Internationale

Santé Sud

Solagral

Terre des Hommes - France

Vétérinaire sans Frontières